



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, vendredi 24 janvier 2020

Élections municipales et communautaires 2020 Modalités pratiques de déclarations de candidature

Les modalités pratiques de déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 sont fixées pour le département de la Savoie.

Les déclarations de candidatures seront enregistrées en préfecture à Chambéry et en sous-préfectures d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne

- entre le 10 et le 27 février à 18 heures pour le 1er tour des élections municipales du 15 mars 2020.

- et les 16 et 17 mars à 18 heures pour le second tour du 22 mars 2020.

La prise de rendez-vous préalable à la déclaration de candidature est vivement conseillée pour éviter les temps d'attente. Le module de prise de rendez-vous est accessible sur le site internet des services de l'État en Savoie :

www.savoie.gouv.fr

Des dispositions particulières pour les personnes à mobilité réduite sur l'arrondissement de Chambéry sont prévues. Des renseignements complémentaires seront apportés au 04 79 75 50 96.

Les mémentos à l'usage des candidats, les formulaires Cerfa et leur notice explicative listant les pièces justificatives requises sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des services de l'État en Savoie

www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-elections/

Jours et horaires de dépôt pour le 1er tour de scrutin :

du lundi 10 février 2020 au mercredi 26 février 2020 de 9 heures à 16 heures 30

le jeudi 27 février 2020 de 9 heures à 18 heures

Jours et horaires de dépôt pour le second tour de scrutin :

le lundi 16 mars 2020 de 12 heures à 16 heures 30

le mardi 17 mars 2020 de 9 h à 18 h.